

# GARONS



**Le Mag, journal municipal**



N° 24 - Mai 2021

# Services mairie

## Hôtel de ville

- ◆ Services administratifs - Tél. 04 66 70 05 77  
**HORAIRES D'OUVERTURE** : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.  
Mardi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h.  
Jeudi de 8h30 à 12h. **FERMETURE l'après-midi.**
- ◆ Urbanisme - Tél. 04 66 70 05 77.  
Fermé également le vendredi après-midi.
- ◆ Site internet : [www.garons.fr](http://www.garons.fr)

## Médiathèque

- ◆ Horaires d'ouverture de la médiathèque Saint-Exupéry - Tél. : 04 66 38 91 43
- Lundi : fermeture hebdomadaire
- Mardi : de 15h30 à 18h30
- Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi : de 15h30 à 18h30
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

## Collecte des déchets ménagers et déchèterie

- ◆ Pour tous renseignements sur la collecte des déchets et sur la déchèterie : Nîmes Métropole DCTDM. 04 66 02 54 54 ou [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)

## Permanences assistances sociales

- ◆ DGADS : Mme Oliveira-Fernandes  
Permanences sur rendez-vous - Tél. 04 66 02 80 33
- ◆ MSA : Mme Basset  
Permanences sur rendez-vous - Tél. 04 66 87 75 87

## Urgences

- ◆ Police municipale (Grand'rue) : 04 66 70 13 13 ou 06 85 07 10 09
- ◆ Gendarmerie : 17 ou 04 66 20 12 36
- ◆ Pompiers : 18
- ◆ AGAVIP : (aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations). Tél. 0 800 80 55 64

# Sommaire

Infos utiles.....	P.2
Le mot du Maire.....	P.3
Finances.....	P.4
• <i>Budget 2020</i>	
• <i>Prévisionnel 2021</i>	
Scolaires.....	P.8
• <i>Un nouveau groupe scolaire</i>	
• <i>Ouverture d'une 13<sup>e</sup> classe</i>	
• <i>Activités école maternelle</i>	
Jeunesse.....	P.13
• <i>Centre de loisirs</i>	
Travaux.....	P.14
• <i>Voirie et réseaux</i>	
• <i>Le stade</i>	
• <i>L'Oustaou des Péquelets</i>	
• <i>L'éclairage public</i>	
Urbanisme.....	P.18
• <i>Infractions</i>	
• <i>Que faire en cas de travaux</i>	
Social.....	P.20
• <i>Aide administrative</i>	
• <i>Mutuelle communale</i>	
Dans la commune.....	P.23
• <i>50 ans au service des Garonnais</i>	
• <i>Covid-19 - dépistage de proximité</i>	
Associations.....	P.33

Le maire et les adjoints  
reçoivent sur rendez-vous.  
[secretariat@garons.fr](mailto:secretariat@garons.fr)  
Mairie de Garons :  
tél : 04 66 70 05 77



### Le Mag,

Directeur de la publication :  
Alain DALMAS  
Rédacteur en chef :  
Jean-Max MARCOUREL,  
en collaboration avec Jérémy SALEZ  
Crédits photos : Mairie de GARONS  
Conception/réalisation :  
Ab Ovo : 04 66 62 93 63 / 06 09 57 63 56  
Dépôt légal n°131977

[www.facebook.com/  
ville-de-garons](https://www.facebook.com/ville-de-garons)



Votre journal municipal est imprimé sur un papier respectant les normes européennes de protection de l'environnement.

[www.garons.fr](http://www.garons.fr)





Chères Garonnaises,  
Chers Garonnais,  
Chers Amis,

Un an déjà que vous nous avez réélu. Ce nouveau mandat est malheureusement écorné par cette crise sanitaire qui ne connaît pas de précédent. Les difficultés économiques et sociales de nos acteurs locaux nous touchent particulièrement. Nous essayons, de notre côté, de tout mettre en œuvre pour vous apporter un peu de douceur et espérer que les prochains mois puissent être les prémices d'un rebond tant attendu.

Les Conseillers Municipaux et moi-même n'avons cessé de travailler sur les projets qui nous tiennent à cœur, ceux pour lesquels vous nous avez renouvelé votre confiance.

2021 sera ponctuée de nombreux programmes qui aboutiront pour certains et prendront forme pour d'autres. La crèche « l'Oustauou les Péquelets » sera opérationnelle dès cet été, avec une capacité d'accueil portée à 36 berceaux. Le stade municipal sera également réaménagé et se dotera d'une piste d'athlétisme. D'autres projets concerneront également la voirie avec la réfection de plusieurs artères et notamment l'aménagement de la rue Xavier Tronc, une des principales entrées de la ville.

Nous avons aussi décidé de lancer les études relatives à la création d'un groupe scolaire qui sera bâti dans le périmètre de la ZAC Carrière des Amoureux. Ce nouvel établissement aura pour missions prioritaires de décongestionner les flux existants et d'apporter à la commune la capacité d'accueil scolaire nécessaire à sa démographie en progression. Nous souhaitons que cet établissement puisse voir le jour dès la rentrée scolaire 2024/2025 et répondre ainsi à la démographie croissante de la commune que nous estimons à plus de 6 000 habitants à brève échéance.

Ces ambitions, nous les mèneront de front, avec pour objectif principal de répondre aux attentes et aux intérêts des Garonnais. Soyez assurés de la détermination du Conseil Municipal à porter ses engagements avec énergie, force et vigueur !

J'espère que ce bulletin municipal vous séduira et vous permettra de vous informer des projets entrepris sur notre commune.

Bien à vous.

Alain DALMAS,  
Maire de Garons

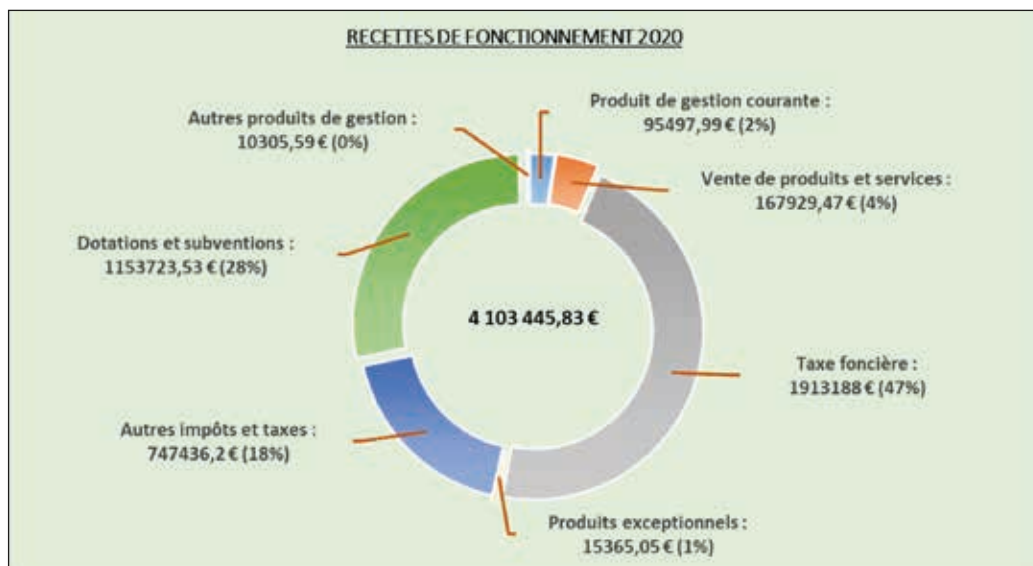
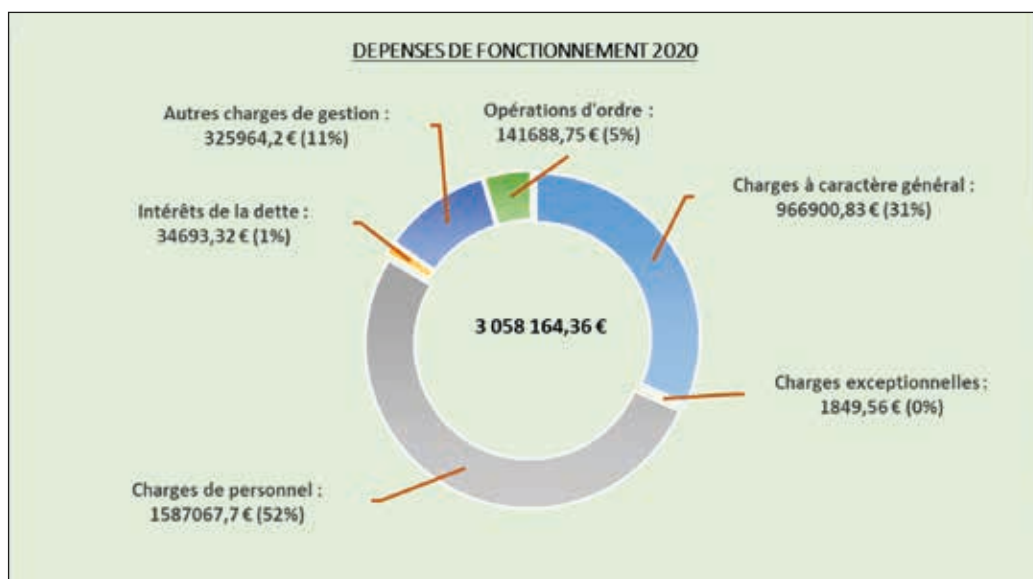
“ Nous avons aussi décidé de lancer les études relatives à la création d'un groupe scolaire qui sera bâti dans le périmètre de la ZAC Carrière des Amoureux. ”

## La GESTION n'est RIEN sans La maÎTRISE, PROTÉGEONS NOTRE AVENIR

Malgré la crise que nous traversons, l'équipe municipale s'est efforcée de gérer le budget communal avec une extrême attention et une rigueur sans précédent.

### Le BILAN de L'année 2020 en QUELQUES CHIFFRES

#### Résultat du compte administratif - Fonctionnement



Les dépenses et les recettes de fonctionnement, réalisées en 2020, sont en baisse par rapport à 2019, principalement en raison de l'épidémie de Covid-19.

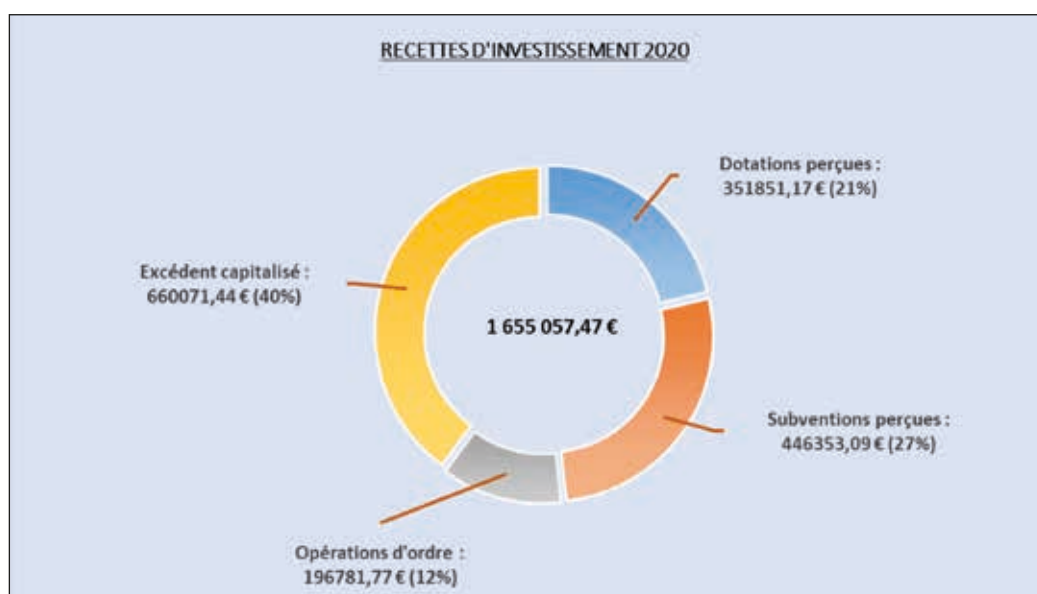
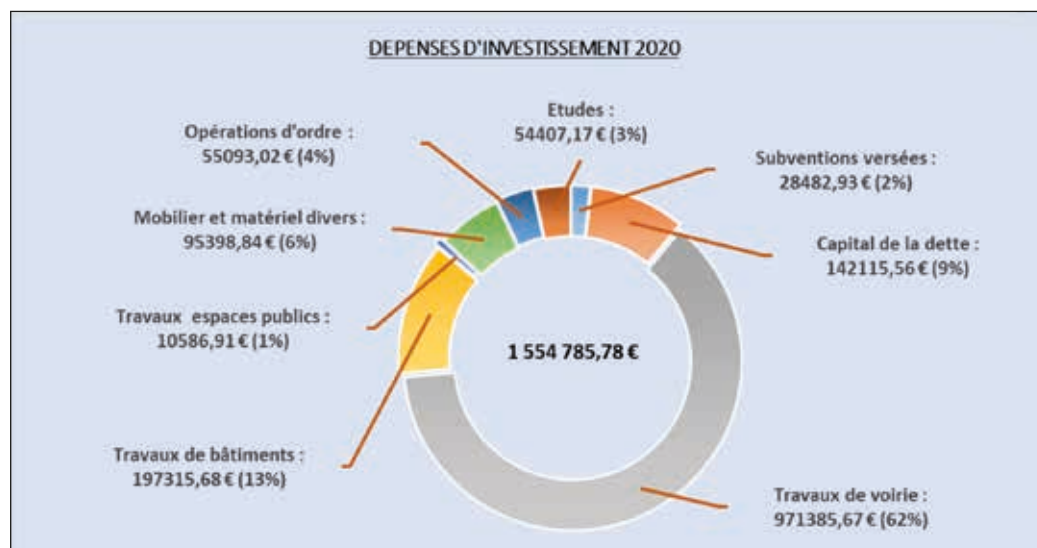
La très bonne santé financière de la commune a permis d'absorber ces phénomènes imprévisibles sans dégrader les comptes communaux. Les résultats restent satisfaisants :

- un excédent de fonctionnement de 1 649 721,33 €,
- un déficit d'investissement de 321 078,40 €.

Et un résultat de clôture de l'année 2020 de 1 194 851,35 €



## Résultat du compte administratif - Investissement



Les Principales dépenses d'investissement réalisées concernent :

- l'aménagement de l'avenue des Rives du Parc : 427 000 € subventionnée par Nîmes Métropole (152 761 € reçus en 2021),
- les travaux de la rue du Jardin : 193 000 €,
- les débuts des travaux d'extension de la crèche : 175 700 €,
- l'acquisition d'un 3<sup>e</sup> véhicule électrique pour les services techniques : 25 700 €.

Ces dépenses ont été réalisées sans recours à l'emprunt.



La dette de Garons représente 206 € par habitant, contre 751 € par habitant pour les communes de la même strate.

(année de référence : 2019)

## Baisse de L'encours de LA DETTE

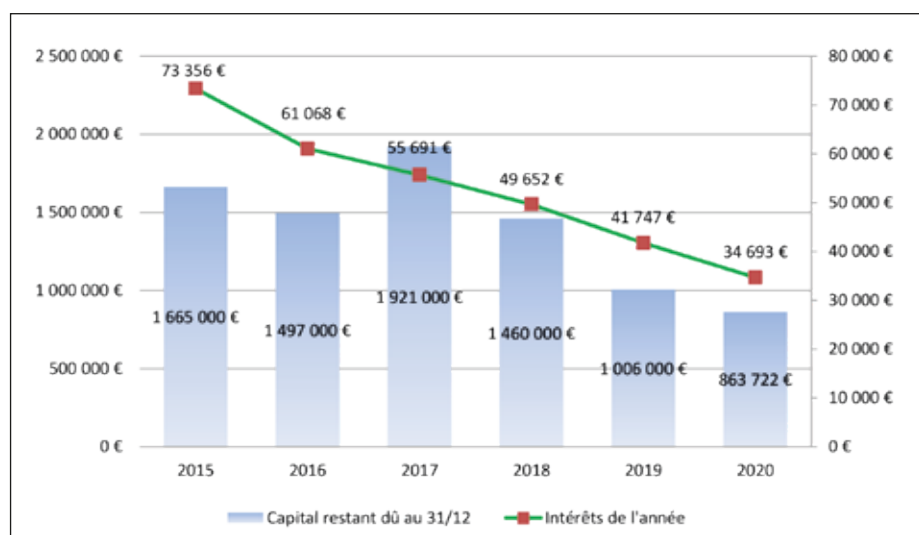
La capacité de désendettement (encours de la dette/CAF brute) de Garons s'élève à 0,73 année.

Un ratio inférieur à 10 années est le signe d'une parfaite santé financière.

Il était de 2,63 années au 31 décembre 2015.

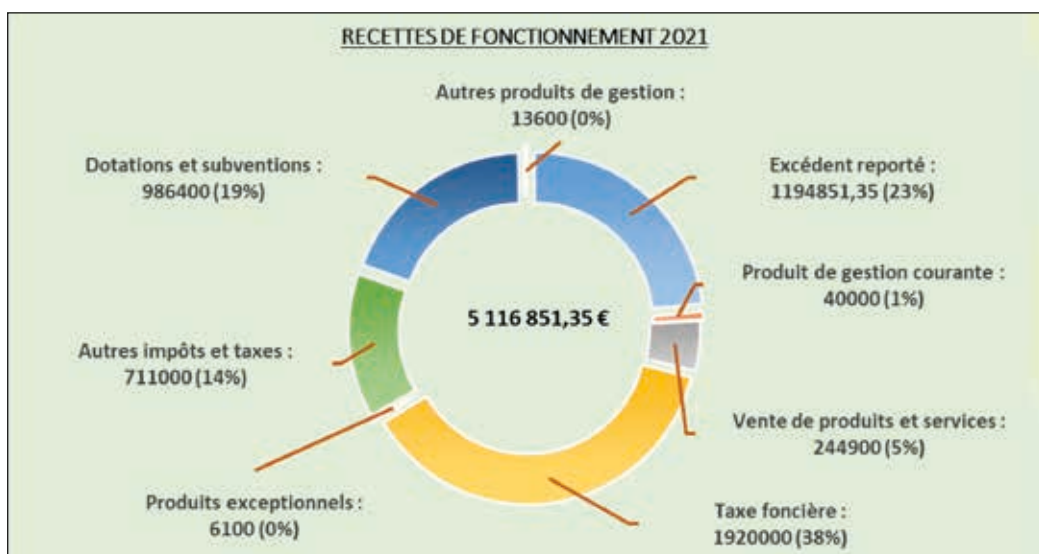
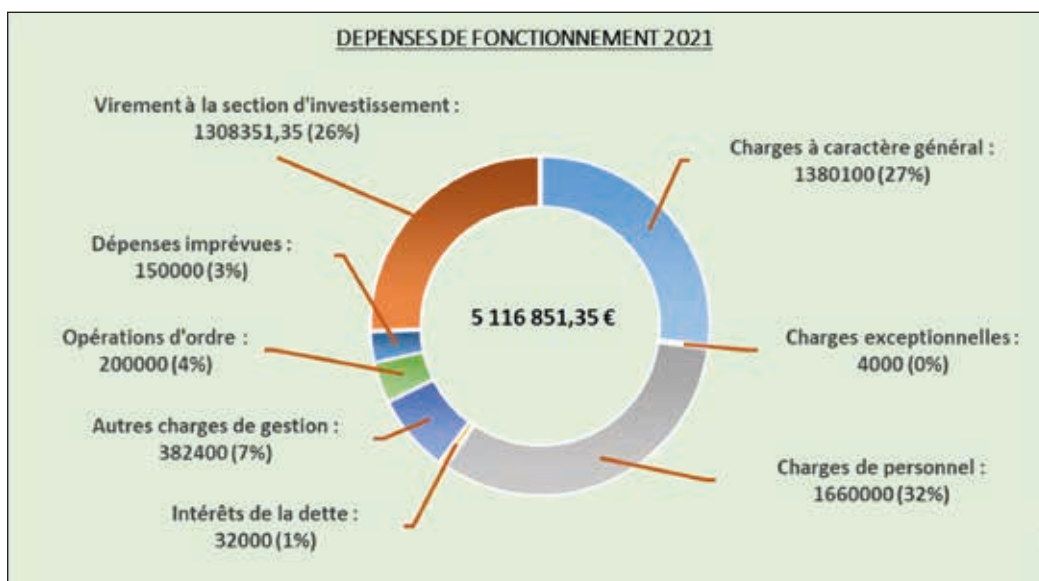
Entre 2015 et 2020, l'encours de la dette aura baissé de 48,12%.

(cf : chiffres Direction Générale des Finances Publiques)



## PERSPECTIVES ET PROJETS 2021

### BUDGET PRIMITIF - FONCTIONNEMENT



#### Quelques précisions

Évolution mesurée des dépenses de fonctionnement :

- politique de gestion rigoureuse tout en maintenant un service public constant,
- soutien aux associations,
- cependant, la participation au SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) présente une augmentation conséquente depuis quelques années.

Hausse de la participation au SDIS (Service Départemental Incendie et Secours)  
De 92 177 € en 2018 à 121 278 € en 2021

#### Stabilité des taux communaux :

Les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties sont inchangés depuis 2014. La réforme nationale de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'aura pas d'incidence sur le montant des recettes fiscales collectées et perçues par la commune.



### Réforme de la taxe d'habitation

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales de 2018 à 2022. Cette perte de recettes pour la commune est compensée par l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la commune.

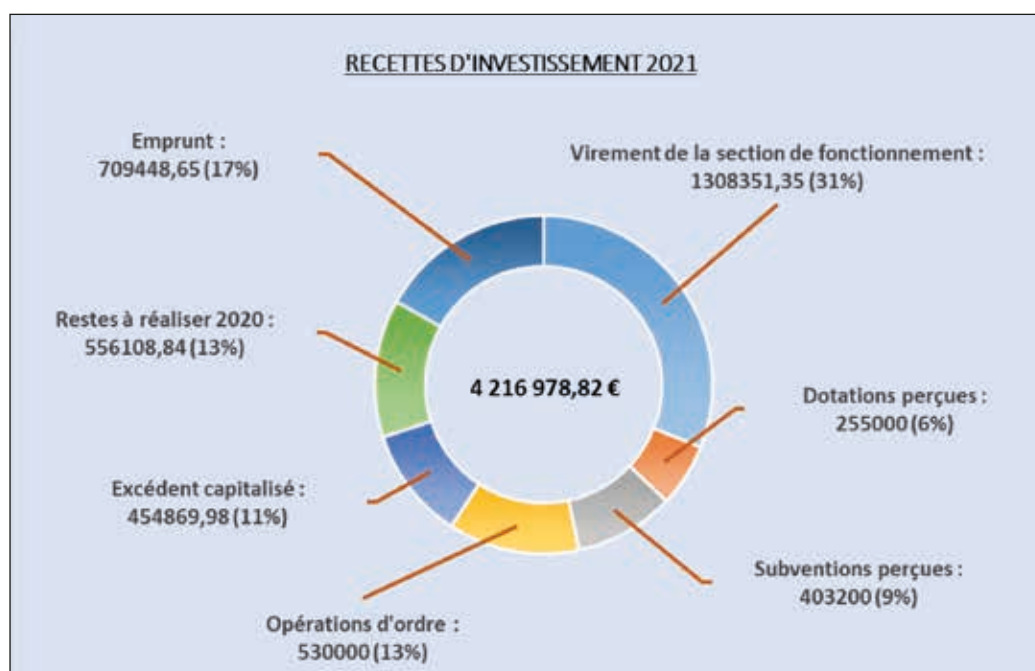
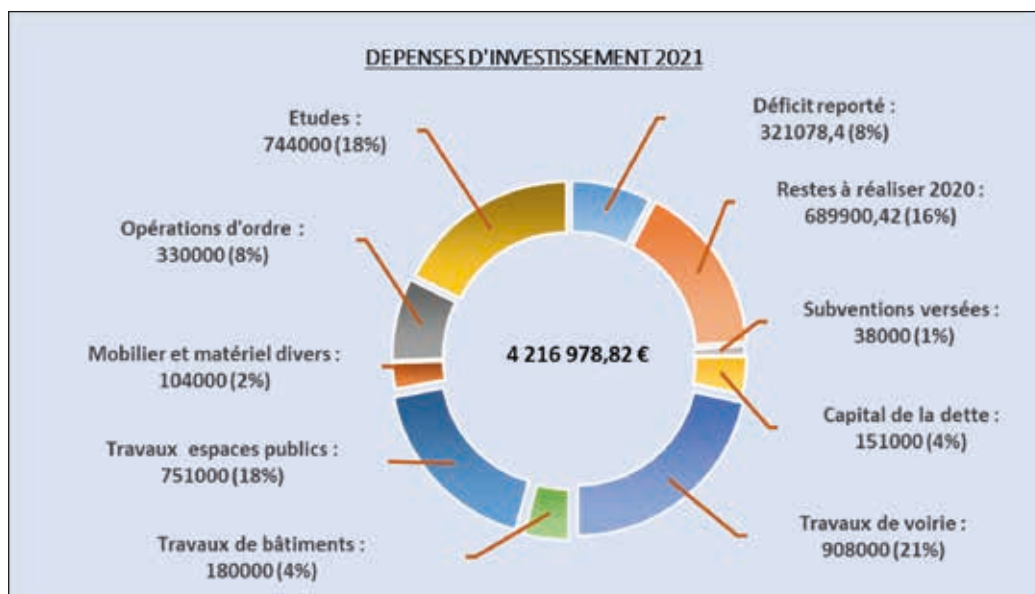
Le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties intègre désormais la part jusqu'alors perçue par le département.

Ainsi, le taux 2021 est constitué de l'addition :

- du taux voté par la commune en 2020 : 19,98 % (inchangé pour 2021 selon la volonté municipale),
- du taux départemental 2020 : 24,65 %

Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Départementale des Finances Publiques, permettra de corriger et neutraliser les éventuels effets à la hausse ou à la baisse sur le produit attendu.

## BUDGET PRIMITIF - Investissement



Des investissements ambitieux et bien subventionnés :

- poursuite de l'extension de la crèche : 490 000 € (reste à réaliser de 2020), subventions notifiées pour 384 545 €,
- réaménagement des deux stades, création d'une piste d'athlétisme et d'un sautoir : 725 000 €, le tout subventionné à hauteur de 380 000 €.
- Ces travaux, prévus initialement en 2020, n'avaient pu être exécutés en raison de la pandémie,
- réfection de la rue Fresque : 93 000 €,
- aménagement de la rue Xavier Tronc : 475 000 €, pour lequel des dossiers de subvention sont en cours,
- études pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire (600 000 €) et d'un centre technique (80 000 €).

Les investissements sont également financés par le FCTVA (Fonds de Compensation de TVA) : 205 000 € et par l'autofinancement issu de la section de fonctionnement à hauteur de 1 308 351,35 €.

L'emprunt, prévu pour l'équilibre du budget, ne sera pas obligatoirement actionné, en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses réalisées.

### Focus sur les services périscolaires et extrascolaires

#### Restauration

- Participation de la mairie au fonctionnement des restaurants scolaires primaire et maternelle à hauteur de 47 % en 2019 : 146 856,81 €,
- le ticket de cantine, d'un montant de 3,60 € reste inchangé depuis l'année 2013,
- 41 367 repas servis en 2019.

#### Centre de loisirs

- La participation de la mairie au fonctionnement du centre de loisirs à hauteur de 52 % en 2019 : 92 193,80 €.

*NB : bilan 2019 car la fréquentation en 2020 a été inférieure aux années précédentes en raison de la pandémie.*

## Vers la construction d'un nouveau groupe scolaire

### Le conseil municipal est en ordre de marche !

L'ouverture à l'urbanisation de la ZAC Carrière des Amoureux (340 logements), la dérèglementation des surfaces minimales de construction, l'obligation légale de produire du logement social, ou encore l'urbanisation des quelques parcelles encore libres conduisent inévitablement la commune à connaître progressivement une croissance de sa population.

Cette croissance a un impact sur les capacités d'accueil scolaire, que le Plan Local d'Urbanisme de Garons a anticipé grâce à la création d'une réserve foncière d'1,2 ha sur la ZAC Carrière des Amoureux, destinée si nécessaire à construire un nouveau groupe scolaire.

Construire une école n'a de sens que si le besoin est réel et permanent, c'est à dire de manière pérenne dans les prochaines décennies. C'est pourquoi la mairie a fait le choix, dès à présent, de confier à un bureau d'études spécialisé une étude prospective sur l'évolution de la population, notamment en âge d'être scolarisée et sur la capacité nécessaire pour un accueil dans une structure scolaire.

Construire une école est en effet un investissement lourd, de plusieurs millions d'euros, qui méritent de s'assurer qu'elle sera indispensable. Certains indicateurs, exposés ci-dessous déjà analysés permettent déjà de se faire une idée.

#### Quelques indicateurs :

⇒ Une population garonnaise en croissance démographique régulière, ayant atteint le seuil des 5 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	1 317	2 049	2 788	3 648	3 692	4 296	4 617	4 895

Source Insee 2017

La population devrait dépasser à moyen terme les 6 000 habitants.

⇒ Une hausse de 25 % du nombre de logements attendus, soit plus de 2 500 logements à moyen terme.

	1968 (*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	416	657	921	1 238	1 373	1 600	1 843	1 986
Résidences principales	376	578	833	1 165	1 296	1 528	1 733	1 880
Résidences secondaires et logements occasionnels	1	19	12	30	15	7	9	15
Logements vacants	39	60	76	43	62	65	101	91

La ZAC Carrière des Amoureux (340 logements prévus) et l'essor de nouveaux logements en zone urbanisée, construits ou à construire (au moins 200 logements à compter de 2017), contribueront à la venue de nouveaux Garonnais.



⇒ Des effectifs scolaires en nette évolution dès la rentrée de septembre 2021, nécessitant l'ouverture d'une, voire deux classes dans les écoles.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018(*)	2019(*)	2020(*)
Population municipale	4 373	4 442	4 475	4 546	4 617	4 687	4 726	4 786	4 840	4 895	4 954	5 014	5 074
Nombre d'élèves scolarisés à Garons	469	481	468	485	492	493	488	478	496	502	489	480	501
Part des élèves scolarisés à Garons dans la population	10,72	10,83	10,46	10,67	10,66	10,52	10,33	9,99	10,25	10,26	9,87	9,57	9,87

\* Hypothèse croissance population +1,2 %/an

Les effectifs scolaires, stabilisés entre 470 et 500 élèves depuis une décennie, pourront évoluer **jusqu'à 700 élèves à accueillir**, selon le choix de scolarisation des parents (public, privé, dérogation scolaire).

⇒ **Une capacité d'accueil scolaire théorique encore disponible, mais limitée.** En effet, à ce jour, 2 à 3 espaces peuvent être utilisés comme classes dans les écoles. En cas de nécessité, comme cela se produit dans la plupart des communes confrontées à un afflux soudain, la location de classes modulaires pourra être décidée. Il est cependant légitime d'utiliser en premier lieu les locaux disponibles, avec l'accord de l'Éducation Nationale.

⇒ **L'incidence des décisions gouvernementales, abaissant progressivement à 24 le nombre d'élèves pour les classes de la grande section au CE1.** Cette mesure aura inévitablement des conséquences sur la capacité d'accueil. Elle sera prise en compte dans nos études prospectives.

⇒ **Un centre du village quelque peu engorgé aux horaires scolaires.** Cette question alimentera également la réflexion.

## Les solutions envisagées :

⇒ **L'année 2021 sera pleinement consacrée aux études préalables** qui permettront, avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé en prospectives et programmation, de définir le besoin à long terme. Cette étude permettra de vérifier la capacité optimale d'accueil dans les écoles existantes, et permettra au Conseil Municipal, après avoir écarté définitivement cette hypothèse, de s'engager dans la construction d'un nouveau groupe scolaire.

⇒ **L'année 2021 permettra de définir un programme et de lancer un concours d'architectes**, si la construction d'un groupe scolaire devient inévitable.

⇒ **La construction d'un nouveau groupe scolaire permettra d'imaginer la création de deux secteurs scolaires équilibrés**, le premier existant (Jean Monnet), le second sur la parcelle réservée dans la ZAC Carrière des Amoureux. Ce choix entraînera probablement la fermeture de l'école Saint-Exupéry, qui sera destinée à un autre besoin communal à définir.

⇒ **Un projet permettant, dans le meilleur des cas, une mise en service du nouvel établissement pour la rentrée de septembre 2024.** En effet, pour mener à son terme un projet de cette ampleur, certaines étapes sont obligatoires (hypothèse de planning) :

- la phase conception du projet (2021/2022) : choix d'un architecte par concours, élaboration du projet, dépôt et instruction du permis de construire, viabilisation de la parcelle et dépôt des dossiers de subvention.
- La phase travaux : (2022/2024) : passation d'un marché public de travaux, construction du groupe scolaire, équipements et élaboration d'une carte scolaire.
- Septembre 2024 (dans le meilleur des cas) : mise en service de l'établissement.

## Ouverture et fermeture de classes, qui décide ?

La création et l'implantation d'une école relèvent de la compétence communale. Le Conseil Municipal peut dès lors se prononcer sur l'aménagement des locaux, la création de bâtiments supplémentaires et dans certains cas sur la fermeture de certains établissements.

Le projet de construction d'un groupe scolaire, qui a été lancé ces derniers jours, en est un exemple probant.

La décision d'ouvrir ou de fermer une classe relève par contre des décisions émises par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). L'ouverture et la fermeture d'une classe sur la commune, dès lors que cela n'impose aucune modification des bâtiments, ne nécessitent aucune décision du Conseil Municipal.

## Les enfants, sujet de nos préoccupations

La municipalité s'est toujours efforcée de travailler en concertation avec les différents acteurs qui prennent part aux affaires scolaires : enseignants et personnels des écoles, parents d'élèves, représentants des différents services académiques, etc. L'objectif principal étant de répondre au bien être des élèves qui fréquentent nos établissements.

Plusieurs opérations ont été décidées ces dernières années :

- la réhabilitation du groupe scolaire Jean Monnet (élémentaire et maternelle),
- la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments (PMR, etc.),
- la rénovation des façades et toiture de l'école élémentaire Jean Monnet,
- la réfection des clôtures et la création d'un restaurant scolaire pour l'école maternelle,
- l'équipement des classes avec des tableaux blancs interactifs (TBI), etc.

Compte tenu de la démographie croissante, les Services Départementaux de l'Éducation Nationale ont validé, d'ores et déjà, l'ouverture d'une classe de maternelle dès la rentrée prochaine.

Pour ce qui est des écoles élémentaires, les parents d'élèves se mobilisent afin d'alerter le DASEN sur les conditions d'accueil des enfants, notamment au regard du nombre d'élèves par classe qu'ils jugent trop important. Une pétition pour l'ouverture d'une 13<sup>e</sup> classe est accessible en ligne.

Le Conseil Municipal apporte tout son soutien à cette démarche !



### VOS REMARQUES ET SUGGESTIONS SONT LES BIENVENUES

Que vous soyez association ou particulier, vous pouvez donner votre avis sur ce bulletin, proposer des articles, des photographies ou bien simplement des idées de rubriques qui seront soumis à la Commission en charge de la Communication Municipale.

N'hésitez pas à transmettre vos éléments et vous faire connaître à l'adresse suivante : [secretariat@garons.fr](mailto:secretariat@garons.fr)

## Ouverture d'une 13<sup>e</sup> classe à Garons

Les parents d'élèves, les enseignants et la mairie sont préoccupés par la hausse régulière des effectifs de l'École Publique Élémentaire Jean Monnet et Saint Exupéry.



### Prévision rentrée 2021

Effectif de 338 élèves a minima pour 12 classes cela signifie :

- 30 élèves par classe: en CP, CE1 et CE2,
- 26 à 28 élèves pour les autres classes,
- de nombreux élèves nécessitant la présence d'une AVS (dont 8 en CP).

Cette situation ne permettra pas d'apprendre dans de bonnes conditions notamment en CP et CE1. Ces deux classes sont pourtant fondamentales dans l'apprentissage de la lecture.

De plus, 30 élèves dans une classe c'est énorme, quels risques pour nos enfants ?

Aussi, la commune n'en finit pas de s'agrandir avec la livraison de nombreux logements au Quartier des Amoureux. L'école doit pouvoir suivre le rythme.

Nous alertons le DASEN du Gard  
pour garantir une scolarité normale à nos enfants.  
Participez à la pétition sur Change.org  
<https://www.change.org/ecoledegarons13emeclasse>



## Les animations RYTHMENT AUSSI LES ACTIVITÉS DES PLUS PETITS

Pendant deux jours au mois de mars, les enfants de l'école maternelle Jean Monnet ont participé à un atelier Kapla avec Guillaume.

Après deux jours de constructions en petits groupes, voilà à quoi ressemblait la salle de motricité de l'école. Un aqueduc, un village fortifié, une tour Eiffel, un volcan, une île, des bateaux, ...

*« L'imagination est amie de l'avenir »  
Antoine de Rivarol*



---

## Le carnaval à L'école maternelle

Le jeudi 25 mars au matin, les enfants sont partis à la recherche des œufs en chocolat. Les parents d'élèves ont usé de tous les stratagèmes pour les cacher et éviter que ces œufs ne soient trop faciles à trouver.

L'après-midi, les super héros, les princesses, les animaux et les pirates ont fait la fête. Le goûter a été le point d'orgue de cette journée ensoleillée, qui pour le respect des protocoles sanitaires a été organisée en plusieurs groupes distincts.



## CENTRE DE LOISIRS DE GARONS

De multiples activités et jeux sont proposés aux enfants afin de leur permettre de découvrir la vie en collectivité et de développer leur autonomie dans tous les moments de vie quotidienne.

Les enfants sont répartis par groupe d'âge pour mieux répondre à leurs besoins et à leur rythme. Sous la conduite d'animateurs diplômés, ils s'approprient tout au long de la journée les divers espaces de jeux, de repos, d'hygiène et de repas...

Des échanges réguliers ont lieu entre les groupes, au travers de nombreuses activités sur la commune.

La Ligue de l'Enseignement, en charge de la gestion du centre de loisirs, met à disposition un journal de bord permettant aux parents de s'informer des différentes activités pratiquées : <https://www.laliguegard.fr/garons>



*Certaines activités dispensées durant le mois de mars*

## PROPOSITION DE SÉJOURS – ÉTÉ 2021

(Ces séjours seront soumis aux obligations sanitaires en vigueur à cette période)

Renseignements et inscriptions en mairie

**Séjour 11-17 ans**

**CAMARGUE ET MER**

**Du lundi 2 août au vendredi 6 août 2021**

**Hébergement sous tente**

**Limité à 15 jeunes de 11 à 17 ans  
(Sous réserve de la réglementation sanitaire)**

**CAMPING LA BRISE  
SAINTES MARIE DE LA MER**

**Séjours 6-11 ans**

**MER ET SOLEIL**

**2 périodes au choix**

**Du 12 au 16 juillet 2021 - limité à 16 enfants  
Du 19 au 23 juillet 2021 - limité à 16 enfants  
(Sous réserve de la réglementation sanitaire)**

**Hébergement sous tente**

**CAMPING RIVE DES CORBIÈRES  
PORT LEUCATE**

## En avant Les Travaux !

L'année 2021 sera également une année de travaux pour la commune. Plusieurs projets seront menés de front pour améliorer les voies de circulation et la sécurité des usagers, qu'ils soient véhiculés ou piétons.

Dans le cadre d'un accord cadre « travaux divers de voirie », la mairie a d'ores et déjà planifié des travaux qui concerneront les axes suivants :

- rue de Bellegarde,
- avenue de la Liberté,
- avenue de la Méditerranée,
- avenue de l'Europe,
- avenue du Champs de Mars,
- chemin de la Farelle,
- chemin de Fourniguet,
- accès au Mas de l'Hôpital.



Ces interventions pour la rénovation des voies seront complétées par l'arrachage d'arbres ainsi que la réfection de la place du Marché, la reprise des trottoirs des rues de la Manade et des Cigalouns et la réfection des dalles de l'abri bus des Florentines.

Un parking sera également créé à proximité du giratoire de l'entrée nord de la commune. Ces places de stationnement permettront de réguler le stationnement anarchique de la route de Bouillargues, axe particulièrement fréquenté. Les locataires des logements en construction qui se trouvent à proximité y trouveront aussi une solution alternative pour leur stationnement.

Ces investissements, pour lesquels un budget de 190 000 € a été alloué, se concrétiseront en 2021.

### La rue Xavier Tronc

Entrée incontournable de la commune, cette voie a été largement détériorée par le temps, les tranchées successives nécessaires aux divers raccordements mais aussi par le flux de véhicules de toutes tailles l'empruntant quotidiennement.

Les Conseillers Municipaux ont donc, en toute logique, validé son aménagement. Des travaux d'envergure seront entrepris courant 2021 avec la réfection de la voie d'une part mais aussi le renouvellement des réseaux (secs et humides) en collaboration avec nos différents partenaires : Nîmes Métropole, le SMEG, ...

Une réunion publique sera organisée le moment venu pour en informer les riverains.

Coût estimé de l'opération : 475 000 €

### L'impasse Claude Fontanier

De nombreuses habitations ont été construites dans cette impasse. La voirie vieillissante et dégradée doit être rénovée et l'éclairage public installé. Des travaux seront réalisés cette année pour un montant estimé de 40 000 €.

### La rue du Jardin

Aménagement réalisé par les services techniques de la ville.



## La rue Fresque

Voie et réseaux (secs et humides) ont été renouvelés au grand bonheur des riverains. Cette rue, une des plus vétustes du village est désormais accessible à tous.

La réfection de la place du marché et l'aménagement de la rue Xavier Tronc viendront compléter la réfection du centre ancien.



## Pleine Lucarne sur les Travaux du Stade

C'est avec une ambition certaine que la municipalité a décidé de se doter, depuis plusieurs années, d'équipements sportifs de qualité. Après la Halle de Sports, c'est au tour du stade de se transformer.

De nombreux travaux sont actuellement en cours :

- réfection complète du terrain de sport stabilisé en vue de son remplacement par une pelouse naturelle,
- drainage du nouveau terrain, rénovation du collecteur principal et du drainage du stade d'honneur,
- arrosage intégré et programmé de la nouvelle pelouse, relié au réseau BRL existant,
- remplacement à neuf de la clôture d'enceinte de l'intégralité du plateau sportif (2 terrains de football, vestiaires et annexes), y compris portails et nouveau périmètre,
- création d'une piste de course (4 couloirs linéaires) et d'un espace pour le saut en longueur,
- suppression de la haie de cyprès et replantation avec une essence non-allergisante,
- installation des équipements sportifs sur le nouveau

terrain (cages de football, y compris latérales, bancs entraîneurs/remplaçants couverts, marquage...).

Ces nouvelles installations devraient être, pour une partie, accessibles dès le 15 août 2021. La fin des travaux étant prévue début 2022.



### En chiffres

Budget total de l'opération : 750 000 €  
Fonds de concours de Nîmes Métropole : 163 000 €  
Subvention de la Région Occitanie : 110 000 €  
Subvention du Conseil Départemental du Gard : 106 000 €  
Subvention de la Fédération Française de Football : 20 000 €

Coût restant à la charge de la commune : 351 000 €



### Bon à savoir :

Un budget de 15 000 € est dédié à l'acquisition et au remplacement de panneaux de signalisation ainsi qu'à la réfection de la signalisation horizontale.

Les abris bus vont être remplacés sur l'ensemble du territoire communal. 10 équipements « nouvelle génération » seront implantés en lieu et place des anciens.



Image d'illustration - non contractuelle



## « L'Oustaou des Péquelets »

Les travaux d'extension de la crèche de Garons se poursuivent normalement et devraient donc, sauf imprévu, s'achever dans le courant du mois de juin 2021.

Les objectifs seront atteints. La capacité d'accueil de la structure doublera et ce seront 36 enfants qui pourront bénéficier des avantages d'un bâtiment totalement reconditionné et équipé.

La crèche provisoire, installée au centre socioculturel Jean Yannicopoulous, ne sera alors plus qu'un souvenir pour les péquelets et le personnel de l'Institut Emmanuel d'Alzon que nous tenions à remercier particulièrement pour son investissement sans faille, malgré des conditions de travail réduites et exiguës.

Nous leur souhaitons, aux petits et aux grands, de s'épanouir pleinement dans ces nouveaux locaux.



---

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

### Le CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le rapport annuel d'exploitation 2020 présenté par l'entreprise CITEOS le 23 mars dernier a démontré que nos choix n'ont pas été vains.

Quelques chiffres :

- 30 000 € par an dédiés à la rénovation de l'éclairage public depuis 2013,
- baisse de la luminosité des points lumineux de 50 % sur les voies de circulation et 30 % dans les lotissements à partir de 22 h,
- de 981 points lumineux en 2013 à 1 084 points lumineux aujourd'hui (+ 103 en 8 ans),
- 43 % d'économies depuis le début du contrat,
- près de 2 mégawatts-heure économisés sur l'année,
- plus de 300 € d'économie en 2020.

En 2021, la valorisation énergétique concernera :

- la rue d'Alençon : 2 points lumineux,
- la rue des Alizés : 14 points lumineux,
- la place Jeanne Soula : 3 points lumineux,
- la rue des Perdrix et l'impasse des Genêts : 10 points lumineux.



## INFRACTIONS URBANISME

**Un petit rappel sur les règles d'urbanisme s'impose !**

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

### **Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**

Commune Pilote de l'agglomération Nîmoise, la ville de Garons met en place un guichet numérique pour vos demandes d'urbanisme (obligatoire en 2022).

Ce guichet permet aux particuliers comme aux professionnels de formuler une demande d'urbanisme et de suivre son traitement grâce à un espace personnel et sécurisé. D'abord ouvert aux dossiers les plus simples (déclaration d'intention d'aliéner, certificat d'urbanisme,...) pour permettre au service d'ajuster ses pratiques, le guichet permettra prochainement de déposer tout type de demande en ligne.

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est accessible via le site de la ville : [www.garons.fr](http://www.garons.fr)

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit et est passible de poursuites pénales. Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au Procureur de la République.

L'administration peut, dès lors, ordonner l'interruption des travaux. Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de



construction édiflée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Au regard du développement urbain de la commune, nous sommes contraints d'être d'autant plus vigilants sur les règles d'urbanisme que chacun de nous se doit de respecter. Afin d'éviter tout contentieux, il est préférable de prendre connaissance des règles applicables et le cas échéant de prendre conseil auprès de la mairie.

## **POLICE DE L'URBANISME ZAC Carrière des Amoureux**

Compte-tenu des nombreuses dérives récemment constatées relatives au non-respect des autorisations délivrées et des règlements en vigueur sur ce périmètre (annexes, piscines, clôtures, modification de l'aspect extérieur des façades, changement d'affectation des locaux et autres), une importante campagne de verbalisation de toutes ces constructions illicites a été lancée suivant les pouvoirs de police spéciale de l'urbanisme, dédiés au maire.



Toutes les infractions au Code de l'Urbanisme constatées, qu'elles soient de l'ordre de travaux non conformes ou de travaux non déclarés ou non autorisés, feront l'objet d'une procédure contentieuse. En effet, les constructions irrégulières constituent un délit pénal, et seront transmises systématiquement au Parquet du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Nîmes. Cette démarche de verbalisation a déjà débuté à la ZAC Carrière des Amoureux, des dossiers ont déjà été transmis aux instances judiciaires et d'autre part, des remises en état des lieux initial, sont en cours. Aussi, faire preuve de plus de civisme en se conformant strictement aux autorisations délivrées et stopper des travaux irréguliers en cours, évitent bien des ennuis.

## Que FAIRE en cas de TRAVAUX chez soi

Type de travaux	Permis de Construire	Déclaration Préalable	Aucune demande
Construction nouvelle en zone urbaine	Surface inférieure à 5 m <sup>2</sup> (mais toujours en respectant les règles du PLU*) sauf modification façade existante		X
	Indépendante et non accolée à la construction principale de 5 m <sup>2</sup> à 20 m <sup>2</sup>		DP
	Indépendante et non accolée à la construction principale d'une surface supérieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	PC	
	En extension de la construction principale, pour une surface jusqu'à 40 m <sup>2</sup> (si la surface totale maison et projet ne dépasse pas les 150 m <sup>2</sup> )		DP
	En extension de la construction principale pour une surface comprise entre 5 m <sup>2</sup> et 40 m <sup>2</sup> (si la surface totale maison et projet dépasse les 150 m <sup>2</sup> )	PC	
Construction nouvelle hors zone urbaine	Création d'une construction de 20 m <sup>2</sup> ou plus	PC	
Changement de destination	SANS modification extérieure. Exemple transformation d'un logement en un commerce		DP
	AVEC modifications extérieures (type : ouverture). Exemple transformation d'un logement en commerce, avec une modification de la porte d'entrée ou des fenêtres.	PC	
Travaux intérieurs	Structures porteuses (murs porteurs/IPN, etc.)	PC	
	Avec création d'un logement supplémentaire sans modification de la surface habitable		DP
	Avec création d'un logement supplémentaire et un ajout jusqu'à 40 m <sup>2</sup> de surface habitable		DP
	Avec création d'un logement supplémentaire et un ajout supérieur à 40 m <sup>2</sup> de surface habitable	PC	
Terrasse « couverte et close » « Le cas de la véranda »	Totalement fermée, type véranda d'une surface plancher inférieure à 40m <sup>2</sup>		DP
	Totalement fermée, type véranda d'une surface plancher inférieure à 40 m <sup>2</sup> MAIS si le total est supérieur à 150 m <sup>2</sup> (soit la surface plancher de l'habitation et de la surface plancher à créer = 150 m <sup>2</sup> ou plus)	PC	
	Totalement fermée, type véranda d'une surface plancher supérieure à 40 m <sup>2</sup>	PC	
Terrasse non couverte	Attenante à la maison : jusqu'à 40 m <sup>2</sup>		DP
	Attenante à la maison : plus de 40 m <sup>2</sup>	PC	
	Non attenante à la maison : de 5 m <sup>2</sup> à 20 m <sup>2</sup>		DP
	Non attenante à la maison : plus de 20 m <sup>2</sup>	PC	
Piscine	Couverte : moins de 100 m <sup>2</sup> de surface, couverture de moins de 1,80m de hauteur sur terrain naturel		DP
	Non couverte : moins de 100 m <sup>2</sup>		DP
	Couverte avec dispositif de couverture supérieur à 1,80 m de hauteur par rapport au terrain naturel	PC	
	Supérieure à 100 m <sup>2</sup>	PC	
Ravalement de façade			DP
Modification ou création d'ouvertures			DP
Transformation d'un garage en pièce habitable			DP
Réfection de la toiture			DP
Clôtures			DP

Cette liste est non exhaustive. Le service de l'Urbanisme de la mairie se tient à la disposition du public pour toute information complémentaire.

Le Règlement du Plan Local d'urbanisme (PLU) est consultable en ligne sur le site de la mairie : [www.garons.fr](http://www.garons.fr)

Vous pouvez également consulter le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (Onglets : particuliers + logement + urbanisme + autorisations d'urbanisme).

**IMPORTANT : AVANT TOUS TRAVAUX, le non dépôt d'une demande d'autorisation (DP ou PC) en mairie place tout usager en situation d'infraction au Code de l'Urbanisme et expose à des poursuites judiciaires.** Après l'obtention d'une autorisation, vous êtes dans l'obligation d'afficher (panneau de chantier), **avant les travaux, et pendant toute la durée des travaux.**

## C.C.A.S

### Permanence aide administrative

Depuis le mois de décembre 2020, le Centre Communal d'Action Sociale propose aux garonnais une permanence d'aide administrative.

Les personnes reçues dans le cadre de la permanence peuvent rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives du fait notamment de la complexité de l'environnement administratif et social, de la dématérialisation croissante des démarches ou d'une maîtrise partielle des écrits, de la langue française...

Jessica CHARLEMOINE, Conseillère Municipale et déléguée au CCAS, propose son aide en toute confidentialité pour :

- l'accueil, l'information et l'orientation des personnes,
- un accompagnement à l'utilisation des services en ligne des opérateurs (facilitation numérique),
- un accompagnement dans vos démarches administratives (facilitation administrative)
- la mise en relation avec les services concernés.

Jours et horaires :

Les 1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous pris préalablement à l'accueil de la mairie. (Les rendez-vous peuvent être modifiés en cas d'urgence).

Recommandations : respecter les gestes barrières, vous munir d'un masque et des documents nécessaires pour le traitement de votre dossier.



## MUTUELLE COMMUNALE

### RECENSEMENT DES BESOINS DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE POUR UNE MUTUELLE GROUPÉE

L'idée de ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire et d'une aide « pratique » pour bénéficier d'une mutuelle.

Créées pour venir en aide aux plus modestes, les mutuelles communales ont vocation à être ouvertes à tous. Ainsi pour y adhérer, une seule condition doit être respectée, celle de résider sur le territoire de la commune qui propose le dispositif.

Pour adhérer à une mutuelle groupée :

- aucun questionnaire santé n'est demandé,
- il n'y a pas de limite d'âge,
- aucune condition de ressource n'est requise.

Les populations suivantes représentent donc une cible prioritaire :

- les personnes âgées dont les frais de santé sont souvent élevés,

- les étudiants,
- les demandeurs d'emploi,
- les autoentrepreneurs,
- les professions libérales,
- les personnes en situation de précarité,
- les personnes qui ne peuvent bénéficier ni de l'ACS ni de la CMU complémentaire.

Toutefois, il est à noter que ces mutuelles s'adressent potentiellement à tous les administrés d'une même commune. Ni votre âge, ni vos ressources, ni votre état de santé ne seront des critères pris en compte pour votre adhésion au dispositif.





## ENQUÊTE POUR LA RECHERCHE D'UNE MUTUELLE GROUPÉE

Afin d'améliorer l'accès aux soins, et dans un esprit de solidarité, la commune de Garons recense les personnes qui souhaitent un contrat de « couverture santé » groupé.

Que vous soyez étudiant, une famille, une personne seule, un couple âgé, une famille monoparentale, etc., la couverture santé complémentaire à l'échelle communale peut être intéressante pour vous.

Nous vous remercions de prendre quelques minutes de votre temps pour remplir ce questionnaire

### Avez-vous actuellement une couverture santé complémentaire ?

- Une mutuelle santé
- Une mutuelle santé par votre employeur
- La couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU – C)
- L'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS)
- Je n'ai pas de Complémentaire Santé

### Dans votre foyer, qui est couvert par cette prestation ?

Adulte 1      Âge :  
                    Situation (étudiant, salarié, etc...) :

Adulte 2      Âge :  
                    Situation (étudiant, salarié, etc...) :

Adulte 3      Âge :  
                    Situation (étudiant, salarié, etc...) :

Enfant 1      Âge :

Enfant 2      Âge :

Enfant 3      Âge :

Enfant 4      Âge :

Quel est le coût mensuel de votre (vos) mutuelle (s) santé ?

- Moins de 25 €
- Entre 25 € et 50 €
- Entre 51 € et 75 €
- Entre 76 € et 100 €
- Entre 101 € et 150 €
- Entre 151 € et 200 €
- Plus de 200 €

Si la commune de Garons négocie des contrats avantageux avec des mutuelles, seriez-vous intéressé(e) ?

- Oui       Non

Vos coordonnées (facultatif), si vous souhaitez que nous puissions vous recontacter :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Vous pouvez ajouter, si vous le souhaitez, des informations complémentaires qui n'auraient pas été demandées dans le présent questionnaire.

Les informations recueillies sont confidentielles. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'étude préparatoire à la mise en oeuvre d'une mutuelle groupée.

Merci de déposer ce questionnaire dans la boîte aux lettres de la mairie ou de le renvoyer par courriel à [accueil@garons.fr](mailto:accueil@garons.fr)

## De 1971 à 2021, 50 ans au service des Garonnais

C'est en 1971 que tout a commencé. Élu dès l'âge de 25 ans, Alain Dalmas s'est très tôt intéressé aux affaires de sa commune.

Jeune Conseiller Municipal lors de la mandature du Maire Xavier Tronc, il fera ses armes auprès de son mentor, comme il aime le nommer lui-même. Délégué aux travaux de voirie, il deviendra après l'élection en 1977 du Docteur Jean Yannicopoulos, 1er Adjoint de la commune. Sa délégation pour la voirie sera renouvelée et complétée alors par les festivités qu'il s'efforcera d'animer avec l'entrain et l'enthousiasme qu'on lui connaît.

En 2008, il sera élu Maire de la commune qu'il affectionne particulièrement. Ces administrés lui renouvelleront leur confiance une 3<sup>e</sup> fois en 2020.

Au fil des ans, le petit village s'est transformé ; une ville a pris forme et ce sont 6 000 habitants qui seront prochainement recensés. C'est toute l'histoire moderne de cette ville qui pourrait être contée par Alain DALMAS, un des acteurs principaux de cette transformation sans pareille. La commune s'est développée, s'est modernisée, des travaux d'envergure ont jonché les différentes mandatures et pourtant c'est toujours avec autant d'envie et d'intérêt que cet homme de 75 ans s'investit au quotidien pour le bien-être de ses administrés.

Peut-être simplement, que le secret de toute cette histoire est le regard qu'il porte sur son village, le même que celui qu'il portait lorsqu'il avait 25 ans.



Élections municipales de 2008 - Alain DALMAS élu maire, entouré de son Conseil Municipal

### Le saviez-vous ?

En 1972, la Reine Elisabeth et son époux, le Prince Philip, ont foulé les terres garonnaises.

En visite dans la région et reçus à leur atterrissage sur l'aéroport, avec les honneurs dus à leur rang par Messieurs TRONC et FAURE, respectivement maires de Garons et de Saint-Gilles, le Prince s'était accordé un petit intermède en visitant une manade, celle de Marcel MAILHAN et Francis FABRE.

Cette visite, certainement très anodine pour le couple royal, avait fait la une du quotidien Midi Libre – La Provence le 18 mai 1972.



La Reine Elisabeth II et le Prince Philip  
Mai 1972 - Rouen

### En bref

#### Commémoration

Malgré un nombre restreint de participants, conformément à l'application des mesures sanitaires en vigueur, le 19 mars dernier, une cérémonie commémorative du souvenir a été organisée dans les jardins de la mairie en mémoire des victimes civiles et militaires et des combats en Tunisie et au Maroc.

#### Les parachutistes se renouvèlent à Garons

Le 6 mars 2021, l'Union Nationale des Parachutistes (UNP) du Gard a élu son nouveau Président : Jean-Michel MAURAT. C'est avec beaucoup d'intérêt et d'attention qu'Alain DALMAS et Francis LEJEUNE, Correspondant Défense de la commune, ont pris part à ses formalités.

## RÉPERTOIRE ENTREPRISES

### La mairie recense LES PROFESSIONNELS

La mairie de Garons recense ses entreprises, commerçants, artisans et professions libérales.

Un répertoire de ces professionnels sera ainsi réalisé et proposé à l'ensemble des Garonnais via le site internet de la commune [www.garons.fr](http://www.garons.fr).

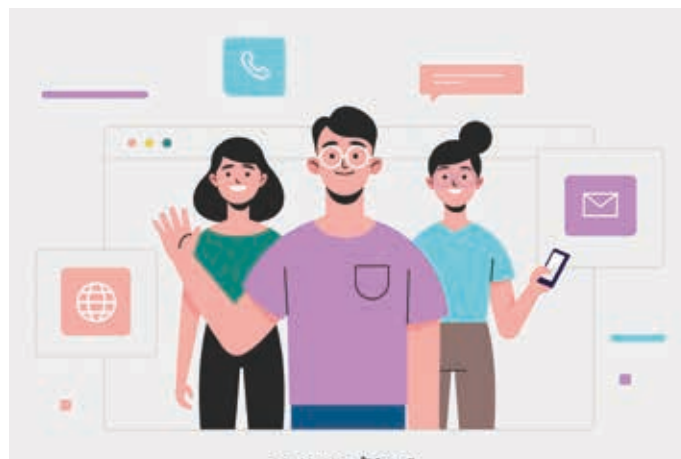
Ce fichier permettra aux administrés d'accéder rapidement aux informations relatives à leurs besoins, en fonction des domaines d'activité recherchés. Sans aucun doute, il sera également un outil de promotion pour les entreprises locales référencées.

À ce titre, nous invitons les professionnels de la commune à se manifester en transmettant les informations suivantes :

- nom de l'entreprise,
- nom de son responsable,
- activité principale,
- coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

Ces informations devront être transmises uniquement par courriel à l'adresse suivante : [secretariat@garons.fr](mailto:secretariat@garons.fr). Une fois ce répertoire créé, il appartiendra ensuite, pour chacun des professionnels recensés, de nous faire parvenir à cette même adresse électronique les modifications qui s'avèreront utiles (cession d'activité, modification de coordonnées...).

*Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à la mise en place de ce dispositif. Le responsable de ce registre est le*



*maire de la commune de Garons. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de la commune de Garons (information du public). Les destinataires des données recueillies sont les agents en charge de ce traitement et les utilisateurs du site internet de la ville de Garons.*

*Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement en nous adressant un courriel à [dpd@nimes-metropole.fr](mailto:dpd@nimes-metropole.fr).*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

## Bienvenue

### AVS SÉCURITÉ

Alarme Vidéosurveillance Service

**06 18 84 01 98**

[braud.y@avs-securite.fr](mailto:braud.y@avs-securite.fr)

[www.avs-securite.fr](http://www.avs-securite.fr)

**10 CHEMIN DE SAINT ESTÈVE**

**ZA AÉROPOLE -GARONS**

### BIEN URBAIN

**Olivier MALIGE**

Agent Immobilier

**04 66 23 79 52**

**06 23 03 36 68**

[olivier@bienurbain-immobilier.fr](mailto:olivier@bienurbain-immobilier.fr)

[bienurbain-immobilier.com](http://bienurbain-immobilier.com)

**16 Grand'Rue - GARONS**





## Espaces VERTS DE La commune

Les espaces verts de la commune de Garons sont entretenus depuis plus de 25 ans par deux équipes de travailleurs en situation de handicap de l'ESAT OSARIS. Ces équipes se composent de 6 personnes, d'un encadrant technique et d'un moniteur d'atelier qui veillent au bien être des travailleurs ainsi qu'au suivi et à la bonne réalisation des travaux.



Les équipes de l'ESAT OSARIS ont la responsabilité de l'entretien des espaces verts suivants :

- le parc municipal et Mas de l'Hôpital,
- l'entrée de Garons,
- les jardins de la mairie,
- le square de la gare,
- et divers autres espaces verts répartis dans la ville : autour des bâtiments communaux, places, ronds-points et lotissements sur une superficie globale d'environ 25 hectares.

Une partie de leur travail consiste également à l'embellissement de la commune avec la réfection de certains espaces verts, ainsi qu'avec la mise en fleurs des différentes vasques et jardinières se trouvant au cœur du village. Une autre activité, toute aussi importante, consiste au désherbage d'une partie des voiries de la commune. Cette opération se fait aujourd'hui avec des méthodes alternatives : telles que le désherbage manuel, mécanique et thermique. Ces trois méthodes combinées à la suppression d'utilisation de produits phytosanitaires répondent à la charte régionale Zéro Phyto\*, la commune ayant atteint le niveau le plus élevé « Terre Saine\* ».

La ville de Garons soutient depuis de nombreuses années, au travers du marché qu'elle propose, l'intégration des travailleurs en situation de handicap en leur offrant la possibilité de s'épanouir en pratiquant une activité professionnelle.

De fait, l'ESAT OSARIS a la volonté de poursuivre ce partenariat qui est source d'enrichissement de la vie sociale de ses travailleurs, en leur permettant d'une part de participer aux travaux d'entretien et d'embellissement du

cadre de vie des Garonnais et d'autre part en les inscrivant dans une notion d'appartenance à la cité avec pour objectif d'en être plus respectueux et légitimement fiers.



\*charte Zéro Phyto : la commune de Garons fait partie des 200 collectivités d'Occitanie labellisées « Terre Saine » en 2020 (44 collectivités dans le Gard).

\*Terre Saine : suppression totale des pesticides et anti-mousses sur les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité, qu'ils soient gérés par la commune ou par un prestataire de service externe depuis au moins 1 an.

## SKATEPARK, QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

Son utilisation est grandissante, les jeunes en sont fêrus, pourtant certaines précautions doivent être prises et le règlement respecté :

- les utilisateurs doivent être âgés d'au moins 8 ans, et les enfants les plus jeunes doivent être accompagnés par une personne majeure responsable,
- l'équipement est exclusivement réservé aux pratiques sportives telles que le skateboard, le roller, le vélo de cross et la trottinette,
- le port d'équipements et de protection individuelle est obligatoire,
- il est formellement interdit d'introduire sur cet espace des matériaux et accessoires qui pourraient constituer un risque,
- le skatepark est interdit aux animaux, à tout véhicule électrique ou à moteur,
- il est interdit de troubler le calme et la tranquillité des lieux (volume sonore raisonnable),
- le mobilier urbain ne doit pas être dégradé, ni utilisé à mauvais escient,
- il y est interdit de fumer, de boire des boissons alcoolisées, de faire des barbecues,
- les horaires d'utilisation : de 8h à la tombée de la nuit.



Le non-respect de ces règles (affichées sur le site) sera susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants. Les infractions pourront faire l'objet de contraventions. Il est primordial d'y associer prudence et respect des autres.



À vos planches !

## CONTINUITÉ DES SERVICES à La Médiathèque Saint-Exupéry

La lecture, toujours et encore !

Malgré la crise sanitaire, le confinement et les fermetures d'établissements culturels (musées, théâtres, cinémas...), la lecture n'en a aucunement pâti. Les bibliothèques sont les seuls espaces culturels à être restés ouverts, sans pour autant avoir été médiatisés par la presse. Elles ont pourtant continué leurs missions de service public et le lien avec les lecteurs n'a jamais été rompu. La Médiathèque Saint-Exupéry s'est adaptée malgré les contraintes (mise en quarantaine des documents, désinfection, jauge...) pour répondre aux besoins de lecture de chacun.

Elle a pu accueillir ses lecteurs, petits et grands, les classes maternelles et primaires (pour des animations lecture) et ce, dans le respect des règles sanitaires pour la sécurité de tous.

Le livre, la lecture, sont apparus comme un refuge important pour s'extraire du monde, renouer avec l'intime et s'évader. Les français n'ont jamais autant lu durant

cette période et les abonnés de la Médiathèque ont pu continuer à venir emprunter, trouver du lien social, des conseils de lecture, des échanges autour d'un titre.

Avec ce printemps, les nouveautés arrivent. Bandes dessinées, romans plébiscités, best-sellers, fictions contemporaines, polars... un choix toujours varié, collant à l'actualité éditoriale, pour répondre aux demandes et envies des lecteurs.

Les abonnés peuvent choisir sur place ou anticiper leurs souhaits de lecture, par des réservations sur le site internet de la Médiathèque.

« *Le livre, comme un véritable antidote !* »



## Lancement du dispositif « Maprocuration »



À compter du 6 avril 2021, une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale.

Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure "Maprocuration" sera partiellement dématérialisée.

Ce dispositif permettra également de diminuer substantiellement le temps nécessaire

à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne :

- les électeurs, qui pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- les 100 000 policiers et gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit ;
- les services communaux pour lesquels le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié.

En outre, l'usager sera informé par courrier électronique de l'avancée de sa démarche et sera assuré de la bonne prise en compte de sa procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.

Trois étapes à retenir :

1. L'électeur qui souhaite donner procuration (mandant) saisit en ligne sa demande après s'être authentifié sur le site via FranceConnect. La validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence de dossier à 6 caractères.
2. Le mandant se rend ensuite dans n'importe quelle brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'assistant de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. L'identité de l'électeur mandant apparaît à l'écran. Un contrôle au regard de la pièce d'identité présentée est effectué. Après validation, une transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant est réalisée.
3. Après réception de la procuration dématérialisée en mairie et contrôles habituels (inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire), le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande (validation ou rejet).

Service en ligne : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

### Élections régionales et départementales :

Les dimanches 20 juin 2021 pour le 1<sup>er</sup> tour et 27 juin 2021 pour le 2<sup>e</sup> tour (2 scrutins le même jour).

## En bref

### Développement économique

L'entreprise SOPREMA, leader mondial de l'étanchéité et de l'isolation thermique, s'est confiée sur sa volonté de créer en 2023, date de son implantation, 150 emplois sur la ZAC Mitra, répartis en 2 unités de production.

### Conciliation

Monsieur Yves GIRARD-CAMBON, Conciliateur de Justice, assure ses permanences tous les 2<sup>es</sup> lundis de chaque mois, de 14h à 17h. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil de la mairie.

### Prudence, même pour les plus jeunes

Certaines classes de l'école élémentaire ont été sensibilisées aux dangers de la route. La Police Municipale, habituée de ces actions régulières auprès des plus jeunes, a permis aux enfants de mettre en pratique la formation théorique dispensée à l'aide d'un parcours à vélo.

### Une nouvelle médaille

Le restaurant « le Braconnier » a cette année encore été médaillé à l'occasion du concours Gard Gourmand.

Après ses médailles d'or et d'argent 2020 pour son pressé de fromage de tête et son pâté en croûte de canard, cette année c'est une médaille de bronze, pour sa brandade de morue à l'ancienne, qui a été décernée aux propriétaires du restaurant, Brigitte et Yves RUFFINATTO. Félicitations !

## ACTIVITÉS CULTURELLES PAR Jean-Max MARCOUREL, ADJOINT DÉLÉGUÉ À LA CULTURE

Chers amis de la culture,

La pandémie du Covid-19 nous a privé de nombreuses rencontres culturelles telles que les expositions, les pièces de théâtre, les concerts, les contes.

Les lieux destinés à accueillir ces manifestations sont inexorablement vides. Votre présence, vos rires et applaudissements ne résonnent plus.

Après les annulations successives de nos évènements, la commission « Culture » émet une lueur d'espoir à une douce reprise.

Je tenais donc à vous informer de nos projets pour cette année :

**16 juillet 2021**

Pièce de théâtre dans  
le cadre des  
Vendredis de l'Agglo  
**"Denise incontournable"**  
Salle des fêtes



**8 octobre 2021**

**Les Lettres de Mon Moulin**  
d'Alphonse Daudet  
contées par  
Jean-Claude FERRARI  
Médiathèque  
Saint Exupéry



Au programme, les nouvelles : le secret de Maître Cornille, l'installation, la mule du Pape, nostalgies de caserne, l'élixir du révérend Père Gaucher.



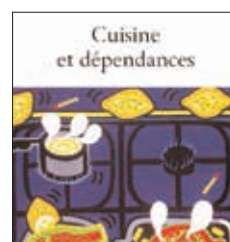
**26 et 27  
novembre 2021**

Les rencontres théâtrales  
salle des fêtes.

Programme à l'étude :

**"Un pyjama pour six"** de  
Marc CAMOLETTI,  
**"Cuisine et dépendance"**  
de Philippe MUYL,  
**"Un air de famille"** d'Agnès  
JAOUI.

**UN AIR DE FAMILLE**



**Du 26 novembre au  
18 décembre 2021**

Exposition **"Nos Garonnais ont du talent"**  
Médiathèque  
Saint-Exupéry.



Au regard du contexte anxiogène de ces derniers mois, nous tenterons de vous faire partager de petits moments d'évasion, d'amusement et de ma magie.

Au plaisir de vous y retrouver.

## Restez connectés avec La commune

INFO-FLASH est une application qui diffuse des informations officielles des collectivités locales de votre choix.

- Vous téléchargez gratuitement l'application via l'App-store ou Google-Play,
- vous ajoutez « Garons » en favori (et/ou toutes autres collectivités de votre choix), pas besoin de créer un compte, c'est 100% anonyme,
- vous recevrez les notifications en cas d'information ou d'alerte,
- vous pouvez à votre tour partager ces informations.



## COVID-19 DÉPISTAGE DE PROXIMITÉ

Depuis le 23 novembre dernier, des dépistages COVID-19 sont organisés sur la commune.

Une convention a été signée avec les professionnels de santé pour l'utilisation de la salle Pigeyre située rue de la République (rez-de-chaussée de la médiathèque). Cette convention a été reconduite pour l'heure jusqu'au 31 mai 2021.

À la date du 6 avril :

- pas moins de 1 000 tests antigéniques ont été réalisés,
- les tests PCR, arrivés plus tardivement, en février, ont été proposés à plus de 60 personnes.



### COVID-19 DÉPISTAGE PAR TEST ANTIGÉNIQUE

- Les personnes avec symptômes :
  - depuis 4 jours ou moins
  - de 18 à 65 ans
  - sans risque de forme grave
- Les personnes sans symptômes :
  - hors cas contacts ou clusters

**Lieu : SALLE PIGEYRE**  
**Du LUNDI au VENDREDI**  
**De 17h30 à 19h30**  
**SANS RENDEZ-VOUS**

- 100% PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE
- MERCI DE VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE VITALE

Les approvisionnements en vaccins ne permettent pas pour le moment d'envisager une campagne de vaccination locale. Nous restons toutefois attentifs à l'évolution de cette situation afin d'apporter, si nous le pouvons, des solutions logistiques (mise à disposition de moyens techniques) à la vaccination des Garonnais.

## ORDURES MÉNAGÈRES

### Informations aux habitants :

Le Sitom Sud Gard est le syndicat intercommunal qui assure le service public du traitement et de la valorisation de vos déchets. Il intervient en aval de la collecte effectuée par votre communauté de communes ou d'agglomération et gère votre tri sélectif, vos déchets déposés en déchèterie ou encore vos ordures ménagères. Sur notre territoire, les habitants produisent en moyenne plus de 650 kg de déchets par an et par personne. À l'heure de la réduction des déchets, le Sitom Sud Gard appelle chacun à bien respecter toutes les consignes.

### Un conseil en matière de tri ?

Vos emballages en papier, carton, plastique ou métal sont à déposer dans votre bac de tri sélectif.

**En vrac dans le bac, sans sac !**

**Bien vidés, pas rincés !**

**Séparés, pas emboîtés**

**sitom**  
sud gard

JE CHOISIS LA BONNE POUBELLE,  
J'OFFRE UNE SECONDE VIE  
AUX DÉCHETS

- 1- Les emballages ?**  
Au tri.
- 2- Les biodéchets ?**  
Au compost.
- 3- Le verre, le textile, le papier ?**  
A la colonne.
- 4- Les encombrants, produits chimiques, ferraille, gravats, déchets verts, etc ?** A la déchèterie.

**ET UNIQUEMENT EN DERNIER RECOURS...**

Syndicat intercommunal du traitement et de la valorisation des déchets  
Des questions ?  
contact@sitomsudgard.fr - 04 66 04 78 32 - facebook.com/sitomsudgard

## En promenade avec mon chien

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse. Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.

Le maire peut aussi interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Ces mesures sont généralement affichées à l'entrée des jardins publics, par exemple.

En vertu de l'article L211-23 Code Rural et de la Pêche Maritime, un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Il est aussi considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 m.

La divagation des animaux est punie d'une contravention de 2<sup>e</sup> classe soit au plus d'une amende de 150 € (article R. 622-2 du code pénal et R. 412-44 et s du Code de la Route).

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation et peut faire l'objet d'une capture par la fourrière et de frais à la charge de son propriétaire.

### Les chiens d'attaque ou chiens de garde et de défense

Un chien d'attaque ou un chien de garde et de défense doit être tenu en laisse par une personne majeure lorsqu'il circule sur la voie publique ou dans les parties communes d'un immeuble collectif. Il doit également être muselé.

Les chiens concernés sont les suivants :

- Pit-bulls, c'est-à-dire les chiens de races ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier,
- Boerbulls, c'est-à-dire les chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff,
- Chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa,
- Chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

L'accès aux transports en commun, aux lieux publics autres que la voie publique et aux locaux ouverts au public est interdit aux chiens suivants :

- chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier,
- chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff,
- chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa.



*Chien susceptible d'être dangereux*

Leur stationnement dans les parties communes d'un immeuble collectif est également interdit.

Les chiens suivants peuvent accéder aux transports en commun, aux lieux publics autres que la voie publique et aux locaux ouverts au public à condition d'être tenus en laisse et muselés :

- chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier,
- chiens de race Mastiff,
- chiens de race Tosa,
- chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

**Un mineur ne peut pas détenir un chien susceptible d'être dangereux.**

## Cas des chiens mordeurs



Si c'est votre chien qui est à l'origine de la morsure, vous devez déclarer la morsure à la mairie de votre commune de résidence. Si l'animal était sous la garde et la surveillance d'un tiers, cette personne peut effectuer la déclaration à la mairie de sa commune de résidence. Tout professionnel qui a connaissance de l'incident, dans l'exercice de ses fonctions, peut également effectuer la déclaration à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur du chien.

Vous devez également soumettre votre chien à une évaluation comportementale par un vétérinaire choisi sur une liste départementale. La liste des vétérinaires compétents est disponible sur le site de votre préfecture ou sur demande auprès de la direction départementale (de la cohésion sociale) et de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP selon votre département). Les résultats de cette évaluation comportementale doivent être communiqués à votre mairie.

À la suite de cette évaluation, le maire peut vous imposer de suivre une formation sur l'éducation et le comportement canins et la prévention des accidents. Cette formation donne lieu à l'obtention d'une attestation d'aptitude à la détention d'un chien. La durée de cette formation est d'une journée. Les frais de formation sont à votre charge. Si vous ne respectez pas ces obligations, le maire (ou le Préfet) peut ordonner que votre chien soit placé en fourrière. Il peut, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire, le faire euthanasier.

## Surveillance sanitaire

Vous devez faire surveiller votre chien par un vétérinaire sanitaire afin de vérifier qu'il n'est pas porteur du virus de la rage. La liste des vétérinaires disposant de l'habilitation sanitaire dans votre département est disponible sur le site de votre préfecture ou sur demande auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP

selon votre département). Vous devez soumettre votre chien à cette surveillance sanitaire qu'il soit vacciné ou non contre la rage.

Pendant cette période de surveillance, vous ne pouvez pas : vendre ou donner votre chien, le faire vacciner contre la rage, l'abattre ou le faire abattre sans l'autorisation du vétérinaire. Le vétérinaire établit chaque certificat en 5 exemplaires. 3 exemplaires vous sont remis. Vous devez en transmettre un à la personne mordue ou griffée et un au maire.

Pendant la période de surveillance, si un signe quelconque de maladie apparaît ou si le chien meurt, vous devez, sans délai, emmener l'animal ou son cadavre au vétérinaire. Si le chien s'échappe et disparaît, vous devez aussi immédiatement en informer le vétérinaire. En cas de suspicion de rage, le chien est maintenu en observation, isolé strictement et mis à l'attache, sauf impossibilité qui justifierait son abattage immédiat. Si elle est avérée, la rage entraîne l'abattage de l'animal.

À savoir :

En cas de non-présentation de votre animal, le vétérinaire doit en informer la police, ainsi que le directeur des services vétérinaires du département.

## Responsabilité civile du propriétaire de l'animal

Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que son animal cause.

Le propriétaire du chien et la victime de la morsure peuvent faire une déclaration de sinistre auprès de leur compagnie d'assurance habitation qui couvre aussi la responsabilité civile.

## Si la morsure a causé un décès

Si un chien agresse un individu au point de le tuer, le propriétaire du chien ou celui qui le détenait au moment des faits peut être poursuivi en justice. Cette agression peut être qualifiée d'homicide involontaire, délit puni par la loi.



# Hommages



## ANDRÉA GUIOT NOTRE DERNIÈRE MIREILLE N'EST PLUS

C'est aux portes de la Camargue, au mas Rapatel qui l'a vu naître en janvier 1928, à Garons, que s'est éteinte le 15 février 2021 la soprano Andréa GUIOT.

Il semblerait que sa passion pour la musique, et plus particulièrement pour l'opéra, soit intimement liée à une représentation de Faust de Gounod, dans les arènes de Nîmes, à laquelle elle a participé à l'âge de 4 ou 5 ans.

Sa motivation et son talent lui permettront d'obtenir ses premiers prix de chant et d'opéra au Conservatoire de Paris en 1955. Sa carrière lancée, elle s'investira dans de nombreuses représentations, celles des plus éminents compositeurs : Offenbach, Bizet, Mozart, Gounod, Verdi, pour ne citer qu'eux.

Elle mettra un terme à sa carrière en 1975 et, à partir de 1977, se consacrera à l'enseignement au sein des plus grands conservatoires.

Andréa GUIOT était considérée comme l'une des meilleures ambassadrices de l'école de chant française sur les plus grandes scènes du monde.

Elle nous manquera mais son héritage inspirera encore de nombreux talents en devenir.



## LE PÈRE GRÉGOIRE

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris, le 17 février dernier, le décès du Père Bernard Grégoire, figure locale à la fois respectée et appréciée.

Couvert de sa légendaire chapka, bon vivant, il était avant tout un homme de cœur qui se faisait aimer de ses paroissiens.

Il consacra sa vie à servir le Seigneur. Né à Montfrin, le 17 juillet 1946, il a été ordonné prêtre le 5 mai 1974. Il fut d'abord nommé vicaire à Saint-Gilles puis, en 1977, vicaire à la paroisse Saint-Charles de Nîmes. En 1984, il devient curé de Saint-Hilaire-de-Brethmas et en 1990 « en outre » curé de la paroisse Sainte Bernadette à Alès. Il rejoint l'ensemble paroissial de Bouillargues, où il est nommé curé, en 2002. Il deviendra administrateur de l'ensemble paroissial de Manduel – Redessan en 2013. Il était aussi Conseiller spirituel de la Légion de Marie depuis 2006 (Mouvement qui, dans notre diocèse, s'est éteint).

Atteint par la Covid-19, le Père Grégoire décèdera le mercredi 17 février 2021.

Il restera regretté par tous ceux qui ont eu la chance de croiser sa route et par ses paroissiens qu'il chérissait tant.





## Le monde associatif Une année bien compliquée !

Durant cette pandémie, les activités associatives ont été pour beaucoup suspendues. La commune de Garons n'y échappe pas et a été largement impactée par les directives gouvernementales successives. Malgré tout, nous tenions, comme à notre habitude, donner la parole à nos associations et publier les articles qui nous ont été envoyés.

### ARTISTIQUEMENT MODE La commune bien représentée !

Notre Garonnaise, Manon ARRAGON, Mademoiselle Languedoc Roussillon 2020 a représenté les couleurs de notre région et de son association Artistiquement Mode, lors de l'élection Mademoiselle France 2021 en distanciel, et nous a fait l'honneur de remporter le titre de 4<sup>e</sup> demoiselle de Mademoiselle France 2021.

Une fierté pour l'association Garonnaise Artistiquement Mode qui continue son palmarès des modèles titrés aux élections de Miss et Mademoiselles.

Vous retrouverez leurs activités mode et artistique dès que la situation sanitaire due au Covid -19 permettra la reprise des répétitions et des spectacles.



## CHICHOUMELLE

### PROMOUVOIR LES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES

L'association, composée de musiciens amateurs qui ont à cœur de promouvoir les musiques et danses traditionnelles, est actuellement en pause.

La levée des mesures sanitaires permettra à ses membres de se retrouver lors de ses rendez-vous habituels du jeudi soir, de 20h à 22h, à la salle Saint-Étienne.

Des rendez-vous, qui seront organisés en fonction du contexte sanitaire, sont d'ores et déjà en prévision :

- une assemblée générale,
- la fête de la musique,
- la journée annuelle des associations.



Salle Saint-Étienne (à côté de l'église)  
Rue Xavier Tronc - Contact : [chichoumelle@orange.fr](mailto:chichoumelle@orange.fr)

## Association des Jeunes de Garons Deux maraudes envers les sans-abris

Dans ses actions de solidarité, l'Association des Jeunes de Garons a effectué deux maraudes envers les sans-abris de Nîmes, cet hiver.

Après avoir récolté des vêtements (avec les nombreux dons des Garonnais, des Nîmois, de la mission locale de Nîmes et de l'huilerie Cauvin, située entre Saint-Gilles et Garons), quelques jeunes les ont triés par catégories, emballés et chargés dans le véhicule de l'association. Malgré le confinement et les règles sanitaires strictes, l'association a pu transporter quelques jeunes filles pour la distribution de ces vêtements en partenariat avec l'association « Petit Village d'Afrique » (qui s'occupe notamment de la distribution de repas chauds) et l'Association Muay Thai Nîmois.

Les distributions ont été accompagnées et valorisées

par les échanges avec les sans-abris. Les jeunes ont d'ailleurs été touchés de voir tant de détresse.

De cette expérience, ils en sont sortis grandis et leurs regards disaient tout haut ce que leur cœur ressentait.

En attendant de pouvoir reprendre les cours de Boxe Thai, d'autres actions de solidarité et d'éco-citoyenneté sont en préparation ainsi que les raids aventures qui rythmeront cet été (si la situation sanitaire le permet).



## Bouchons Gardois Les enfants nous aident !

En déposant vos bouchons en plastique en mairie, dans le bac prévu à cet effet, vous contribuerez à aider l'association dans ses missions auprès des personnes malades ou en situation de handicap à acquérir du matériel ou à réaliser un rêve.



## AMSL

### 31<sup>e</sup> SALON DU FLACON à PARFUM



## Le Foyer de vie Paul Cézanne Le sport adapté

Le Foyer de vie Paul Cézanne propose à toute personne en situation de handicap mental, et ayant une orientation MDPH « foyer de vie », un accompagnement éducatif adapté, dans un cadre de vie agréable.

Son implantation au cœur du village permet aux résidents de bénéficier des infrastructures communales. Le foyer propose un accompagnement personnalisé à chacun, en fonction de son projet, pour les actes de la vie quotidienne comme pour les activités occupationnelles.

Ces dernières s'organisent autour de trois objectifs :

- maintien et développement des savoirs et compétences de chacun,
- valorisation et reconnaissance comme personne avec des différences,
- développement personnel.

Plusieurs activités sont proposées, en voici des exemples :

Tous les mardis à Garons, au sein de la salle Saint-Étienne, les résidents du Foyer Paul Cézanne, en partenariat avec le FFSA (Fédération Française du Sport Adapté), participent pour leur plus grand plaisir aux activités « sport adapté ».

Les résidents vivent un moment convivial et amusant.

Nous remercions Noémie l'animatrice de la FFSA pour son travail et sa bienveillance pendant les activités.



Les beaux jours reviennent et les sorties sont au rendez-vous

Un soleil rayonnant, les oiseaux chantaient et les bourdonnements ont rythmés une bien belle après-midi de promenade au parc.



**Témoignage d'une participante :** « C'était bien, on a fait des plots, on nous a pris en photo et je me suis sentie bien après le sport . »

**Témoignage des résidents :**

« J'étais heureuse de sortir marcher. »  
« C'est une balade très sympathique . »  
« C'était bien, il faisait beau, j'espère qu'on y retournera . »

## JUDO CLUB GARONS

### Des retrouvailles au parc municipal

L'interdiction de la pratique du sport en intérieur laisse peu d'alternatives. Aussi, sous la direction de Paul, notre professeur de judo, nos jeunes se retrouvent au parc municipal, en plein air, tous les mercredis après midi et les samedis matin pour garder la forme.

En attendant la reprise des cours au dojo, notre club s'interdit de baisser les bras malgré une situation sanitaire bien compliquée à gérer. Nous espérons, comme tout le monde, pouvoir reprendre les entraînements et la compétition en septembre prochain.

En attendant vous pouvez suivre la vie du club via notre page facebook : Judo Club Garons ou notre site internet : judogarons.e-monsite.com



## TENNIS CLUB DE GARONS



### LE PROGRAMME TENNIS SANTÉ EN QUELQUES MOTS



#### DE LA CONSULTATION MÉDICALE À LA PREMIÈRE SÉANCE DE TENNIS EN CLUB FFT LABELLISÉ « CLUB TENNIS SANTÉ »

**Consultation médicale :**

- Prescription médicale de séances de tennis sur ordonnance, avec remise du Pass'sport Tennis santé FFT.
- Recherche des clubs labellisés « Club Tennis Santé » via les dispositifs locaux (ex.: Prescri'forme) ou sur la plateforme digitale TEN'UP mise en place par la FFT.

**Inscription du patient au programme Tennis Santé :**

- Prise de contact avec le club FFT labellisé « Club Tennis Santé » sélectionné.
- Rendez-vous avec le responsable pédagogique du programme Tennis Santé.
- Début du cycle de séances de tennis prescrit sur ordonnance et encadré par un enseignant professionnel de tennis (DE ou DES) préalablement formé à la dispense du programme Tennis Santé FFT.

**Renseignements**  
**Marie France Rainville : 06/87/03/64/35**  
**Richard Martin D.E.S 06/08/53/49/60**

### Au Tennis Club de Garons

La Fédération Française de Tennis a défini, en collaboration avec le corps médical, un programme d'enseignement du tennis dédié aux pratiquants présentant des signes de vieillissement et/ou atteints de diverses pathologies chroniques :

- Artériopathie oblitérante des membres inférieurs (AOMI)
- Cancer (sein, prostate, colon : formes localisées)
- Coronaropathies
- Diabète de type 2
- Hypertension artérielle (HTA)
- Stress, anxiété et dépression
- Surpoids - obésité



la balle et la raquette peuvent voir leurs tailles être ajustées afin de faciliter la lecture de trajectoire, de limiter ou non les déplacements et in fine de maximiser la réalisation d'échanges. Le plaisir du jeu est donc au rendez-vous dès la première séance.

Les enseignants professionnels de tennis (DE ou DES) en charge de la mise en œuvre pédagogique du programme Tennis Santé ont tous suivi une formation spécifique Tennis Santé proposée par la FFT dans leur ligue respective. Ils peuvent ainsi encadrer de façon individualisée et sécurisée les patients et/ou personnes en situation de vieillissement dans les clubs FFT labellisés « Club Tennis Santé ». Ils assurent également le suivi de ces derniers à l'aide du Pass'sport Tennis Santé FFT qu'ils partagent avec le médecin (généraliste ou spécialiste) de chaque pratiquant.



Le programme Tennis Santé permet de pratiquer en interactivité sociale et de manière ludique grâce à l'utilisation d'un matériel évolutif choisi en fonction des capacités physiques de chacun. Le terrain,

## Quelques news de L'école de tennis

50 enfants suivent des entraînements au club en semaine, le lundi soir, le vendredi soir et le samedi matin. Malgré la COVID et le confinement du mois de novembre dernier, nous avons rattrapé durant les vacances de Noël et tous les week-ends, les séances de tennis des enfants. Nous garantissons 26 séances pour l'année. Quelques adhérents adultes occupent également les terrains le week-end en jeu libre.

Concernant les cours d'entraînement des adultes avec les moniteurs cela est plus compliqué à mettre en place avec le couvre feu à 18h, puis à 19h. La priorité a été de permettre aux enfants de l'école de tennis de pouvoir continuer leur activité en plein air.

Les animations et les compétitions sont à l'arrêt. Malgré tout ça nous avons le plaisir de pouvoir enseigner et de faire voler la petite balle jaune .

Vivement le retour à la normale.

## Association G2AA TOUJOURS PLUS VITE !



L'association G2AA, compte tenu de ses activités extérieures, a pu maintenir un lien étroit avec ses licenciés.

Quelques exemples de ces dernières semaines :

Cross : avec une période difficile due au Covid-19, restrictions obligent, il n'y a pas eu de compétition ni de rencontre avec les autres clubs du Gard. De ce fait, l'association a organisé ses propres défis avec un cross au « Mas de l'Hôpital » pour toutes les catégories et des distances différentes suivant l'âge des enfants.

Stage scolaire : aide à destination de ses minimes et cadettes en stage scolaire pour présenter un futur métier d'entraîneur aux collèges ou lycées concernés (conventions de stages).

Carnaval : lors des entraînements, les moments festifs ne sont pas oubliés. Les déguisements du carnaval font partie d'une cohésion au sein des groupes. Travailler dur n'empêche nullement de s'amuser.

Marche-nordique : tout en respectant les gestes barrières, la marche nordique est toujours aussi dynamique. La convivialité, le partage et l'amitié sont toujours au rendez-vous.



---

## Association des Donneurs de Sang Bénévoles De nombreuses collectes annulées



En raison de la crise sanitaire, de nombreuses collectes de sang sont annulées en milieu professionnel et universitaire.

Pourtant, 10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France pour répondre aux besoins des patients.

Aucun médicament ne peut remplacer le sang et la durée de vie des produits sanguins est limitée.

Infos COVID-19 :

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur les collectes de sang pour éviter les risques de transmission du virus avec le port du masque obligatoire pour tous, accompagnées de mesures de distanciation et d'hygiène renforcées. Les personnes ayant présenté des symptômes doivent attendre 28 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang. Les personnes ayant un test positif et sans symptômes doivent attendre 14 jours pour donner leur sang.

Quelles sont les conditions pour donner du sang ?

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans, peser plus de 50 kilos.
- Être en bonne santé, ne pas avoir été transfusé.
- Manger et s'hydrater avant et après le don.

Dans les cas suivants, les dons doivent être différés de :

- 7 jours à la fin d'un traitement antibiotique,
- 14 jours après un épisode infectieux,
- 4 mois après une endoscopie, un piercing ou un tatouage,
- 4 mois après un voyage dans un pays où sévit le paludisme.

Il est indispensable de se munir d'une pièce d'identité et d'un stylo !

Prochaines collectes :

- mercredi 7 juillet 2021 (après-midi),
- mercredi 13 octobre 2021 (après-midi).

Salle des Evêques

## Costière Handball

### ENTRAINEMENTS SUR LE PLATEAU SPORTIF

Les entrainements continuent pour les moins de 15 ans, les mercredis et samedis sur le plateau sportif du groupe scolaire Jean Monnet.



## US Garons

### Des entraînements perturbés

La saison amateur s'est officiellement, et malheureusement, terminée bien trop tôt, mais les entrainements ont toutefois pu être maintenus.

Ils seront sans doute perturbés prochainement dans le cadre des travaux actuellement en cours pour le réaménagement du stade. Des informations plus précises seront communiquées le cas échéant.



## POINT INFOS

### EAU POTABLE ET EAUX USÉES

EAU DE NÎMES MÉTROPOLE : Carré de l'Eau - 9 avenue de la Méditerranée - 30000 Nîmes.  
Tél : 09 69 36 61 02

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous rencontrez un problème d'éclairage public, merci de vous adresser à la mairie au 04 66 70 05 77

**ABATOUT**  
Les élagueurs grimpeurs



**ÉLAGAGE - ABATTAGE  
ROGNAGE - BROYAGE  
DÉBROUSSAILLAGE**

**Cyrille PELON**  
**06 22 58 71 64**  
contact@abatout.fr

2, chemin de la Courbade  
30128 GARONS - tél. 04 66 700 222  
**www.abatout.fr**

**planete auto**

Carrossier à Garons(30)  
Tel : 04 66 70 13 04

1990/2021  
31 ans d'expérience  
en tolerie peinture et mecanique  
Restaurations de vehicules



18 RUE DE BOUILLARGUES 30128 GARONS  
carrosserie.planeteauto@wanadoo.fr

Agrée TOUTES Assurances  
ALLIANZ - AREAS - AGPM - CREDIT MUTUEL - MACSF - ACMIN - SERENIS

Formprod Design



**Rodrigue**  
Coiffure

**GARONS :**  
16 Grand Rue Tél. 04 66 70 09 66  
Rés. Le Concorde Tél. 04 66 70 15 15  
**www.rodrigue-coiffure.fr**

Le Maire et le Conseil Municipal remercient les annonceurs pour leur contribution.

## Mon encart publicitaire dans LES PARUTIONS de ma commune

Le Garons Mag, bulletin municipal de Garons qui paraît en mai et en octobre, et l'agenda de fin d'année sont tirés à 2 400 exemplaires et distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, y compris dans celles refusant les publicités.

Si vous souhaitez faire paraître votre encart publicitaire dans ces parutions, contactez :  
Ab Ovo au 04 66 62 93 63 / 06 09 57 63 56  
ou par mail : abovo2000@orange.fr  
pour connaître les tarifs.



# Le Verger des Farelles

## À GARONS

VOTRE NOUVELLE ADRESSE, CONTEMPORAINE ET VERDOYANTE



### AU CŒUR DE LA NATURE, À DEUX PAS DU CENTRE-VILLE

- Appartements neufs du studio au 4 pièces dont certains en duplex
- Terrasses ou jardins privatifs ouverts sur de beaux espaces paysagers
- Intérieurs bien pensés et lumineux, adaptés à tous les modes de vie
- Conçu comme un parc habité, le Verger des Farelles offre à ses résidents une relation privilégiée avec l'extérieur
- Résidence sécurisée et prestations de qualité
- À proximité des écoles, commerces, transports et à 15 minutes de Nîmes en voiture

**RT 2012**

-10% (1)

**DISPOSITIF**

**PINEL (2)**

RENSEIGNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

**0 800 123 123**

SERVICE ET APPEL GRATUITS

**pitchpromotion.fr**

**OB**  
Développement

**PITCH**  
PROMOTION  
Construire l'avenir ensemble®  
UNE MARQUE ALTAREA

(1) Cette réglementation Thermique, obligatoire à partir du 1er janvier 2013, a été mise en place par les pouvoirs publics afin de concevoir des bâtiments neufs à faible consommation d'énergie. (2) LE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LOCATION ENTRAÎNE LA PERTE DES INCITATIONS FISCALES. Le dispositif Pinel permet une réduction d'impôts dont le montant dépend de la durée de l'engagement pris par l'acquéreur - Réduction variant de 12 à 21 %. Valable pour tout contrat de réservation signé et réitéré par acte notarié. Pitch Promotion SNC - 87 rue de Richelieu - 75002 PARIS - Capital social de 75 000 000€ - RCS Paris n°422 989 715. - OB DÉVELOPPEMENT : 1 rue Notre Dame - 30000 NÎMES - Capital social de 250 000€ - RCS Nîmes n°502 012 057 - Illustration non contractuelle dû à une libre interprétation de l'artiste : MPM Archi. Document non contractuel. Réalisation : ● cible publicité Montpellier - Tél : 04 67 66 32 40.